

## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 20 octobre 2015, le sigle (abréviation) et les emblèmes de la «BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le sigle (abréviation)
  - en français: BID
  - en anglais: IDB
  
- b. l'emblème



20 octobre 2015

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle